

Ce que l'on ne vous dit pas sur les OGM

Bulletin d'information n°2 – Novembre 2006

Sommaire :

1. L'EFSA complice de Bayer
2. Question cruciale en 2007: quelle agriculture?
3. Projet de loi sur les OGM: vogue la galère!
4. 2007 SANS OGM
5. Double langage de partis politiques sur les OGM
6. Comment ne pas consommer d'OGM?

L'état de non-droit est en train d'être instauré par les firmes de l'agro-alimentaire au détriment de tous. La campagne «2007 Sans OGM» a pour but de montrer aux hommes politiques de tous bords que le respect du droit des citoyens à un environnement sain est incontournable et que s'ils n'entendent pas s'y conformer, les citoyens sauront le faire respecter.

Ce bulletin est rédigé et diffusé par des citoyens conscients que l'information essentielle sur les OGM ne circule pas dans les médias. Il se veut donc un outil de lutte pour la survie des générations futures.

Le prochain numéro sera consacré à la science. SE

QUI SONT LES MALFAITEURS?

Les représentants de deux associations, la Canva (Coordination de l'action non-violente de l'Arche de Lanza del Vasto), et l'association Monde Solidaire, opposées aux OGM ont été convoqués le 20 Octobre par le juge d'instruction de Riom (Puy-de-Dôme), à la suite d'une **plainte pour « association de malfaiteurs »**.

Le semencier Limagrain et sa filiale Biogemma avaient déposé en juin 2005 une plainte avec constitution de partie civile pour association de malfaiteurs, afin que la justice recherche les organisateurs du fauchage d'un de leurs essais, en 2004 à Marsat (Puy-de-Dôme). Six Faucheurs volontaires avaient été condamnés en appel à des peines de deux et quatre mois de prison avec sursis pour destruction volontaire en réunion.

Dans le cadre de l'information judiciaire ouverte par le parquet de Riom, "les gendarmes ont enquêté comme s'il s'agissait d'une association de vrais malfaiteurs avec gardes à vue, filatures, écoutes, perquisitions: c'est cela le plus choquant", a estimé Me Roux leur avocat. Quand on pense aux OGM disséminés en toute impunité dans l'environnement, au péril de la biodiversité, de l'agriculture qui nous nourrit, et de la santé publique, on ne peut que frémir d'indignation devant un tel cynisme, un tel déni du droit des citoyens.

REJET DU POURVOI DE MONSANTO

Jeudi 2 novembre 2006:

La Cour de cassation a rejeté le pourvoi formé par le procureur général de Grenoble et la firme Monsanto qui contestaient l'annulation des poursuites contre trois agriculteurs poursuivis pour avoir fauché du colza transgénique en 1997 en Isère.

Cette décision de la Cour de cassation a pour conséquence de rendre définitive l'annulation de ces poursuites prononcée par la cour d'appel de Grenoble qui, le 26 octobre 2005, avait constaté l'extinction de l'action publique et pénale à l'encontre des trois agriculteurs, membres ou ex-membres de la Confédération paysanne, par l'effet de la loi d'amnistie du 6 août 2002.

58 maires de l'Indre pour un moratoire sur les cultures en plein champ !

02/11 -Cinquante-huit maires de l'Indre ont adopté une motion demandant la **mise en place immédiate d'un moratoire de cinq ans** sur les cultures OGM en plein champ afin de "protéger la santé et l'environnement de leurs administrés", a annoncé jeudi l'un de ces élus.

"Nous demandons la mise en place d'un moratoire pour prendre le temps d'évaluer les risques réels. On souhaite également le vote d'une loi pour que la culture des OGM (organismes génétiquement modifiés) soit encadrée", a indiqué à la presse Jean Petitprêtre, maire de la commune du Poinçonnet engagé depuis plusieurs années contre les essais d'OGM. Mairie du Poinçonnet:

Place du 1er Mai, 36 330 Poinçonnet

E-mail: mairie.lepoinconnet

@wanadoo.fr

Une notice de presse de GM Free Cymru (Pays de Galles), traduite de l'anglais ci-dessous, confirme maintenant l'étendue de cette complicité.

La déclaration de l'EFSA sur l'innocuité du riz GM LL601 a été faite sans données d'études sur ce riz. 21st Septembre 2006- « Il a été révélé aujourd'hui que la déclaration du 15 Septembre émanant de l'Agence Européenne de Sécurité Alimentaire relative à l'innocuité du riz contaminé par le LL601 était scientifiquement irresponsable. Cette déclaration était basée seulement sur les données très sélectives fournies par Bayer Crop Science, en l'absence de larges sections de documentation scientifique importante.

La déclaration de l'EFSA (1) était formulée très prudemment, impliquant que les auteurs n'étaient pas satisfaits des données en leur possession pour une appréciation pleinement scientifique du riz LL601, la variété incriminée. Ils disaient: "Selon la Déclaration du Panel parue aujourd'hui, il n'y a pas assez de données pour fournir une réelle appréciation de risque en accord avec la procédure sur les OGM de l'EFSA." Néanmoins, le Panel OGM et l'EFSA ont effectivement souscrit à l'innocuité du LL601 en le déclarant sans dangers pour la consommation, avec les mots: **"...sur la base des données moléculaires et de composition et du profil toxicologique des protéines PAT, l'EFSA considère que la consommation de riz à grain long importé contenant des traces de riz GM LL601 ne soulève pas d'inquiétudes imminentes de sécurité pour les humains et les animaux."** Comme l'EFSA avait du l'anticiper, ces derniers mots se sont répandus comme l'éclair à travers le monde, résumés, simplifiés, et empaquetés dans des communiqués de presse sans nombre, confirmant que le LL601 ne présente aucun danger pour la consommation.

La documentation consultée aujourd'hui par GM Free Cymru révèle que Bayer Crop Science a sous-traité les données cruciales sur la caractérisation moléculaire du LL601 (et sur d'autres caractéristiques cruciales) des documents qu'elle a fournis aux organes de contrôle européens, tout en demandant en même temps une autorisation rétroactive pour sa variété. Le dossier de Bayer (2) comprend environ 30 pages de blanc sous le prétexte que cette information est classée CBI "confidential business information" - donc ne pouvant être dévoilée.

Il apparaît que le Panel OGM de l'EFSA aurait pu exigé de Bayer ces données cruciales avant sa réunion du 14 Septembre, mais il est clair maintenant qu'elle ne les avaient pas reçues quand elle a publié sa déclaration le 15 Septembre. Pour composer avec la fraude, la déclaration de l'EFSA cite deux "avis scientifiques positifs" concernant le riz LL601 en soutien à ses conclusions se

lon lesquelles la variété ne causera pas de dommages si elle est consommée en petites quantités. Après investigation, il est clair que ces deux avis sont sans valeur. L'un d'entre eux est un "avis informel" et jamais publié, donné par des membres non nommés de l'Agence des Normes Alimentaires (FSA) de Grande-Bretagne. **Cet avis non répertorié est entièrement inacceptable du point de vue scientifique.** Il a causé une tempête de protestations de la part des ONG, et est une des bases sur laquelle les Amis de la Terre entame son action en justice contre la FSA. **L'autre "avis positif" (3) a été donné le 13 Septembre par RIKILT (Institut de Sécurité Alimentaire de l'Université de Wageningen, Pays-Bas) qui est l'institut dirigé par le Président du Panel GMO de l'EFSA, le Professeur Harry Kuiper.** Ceci est une cause de sérieuse inquiétude, mais plus important encore est le fait (admis par les auteurs du rapport) **qu'ils n'avaient pas vu non plus les données "censurées" par Bayer dans le dossier (4) (5).**

Prenant la parole au nom de GM Free Cymru, Dr Brian John a dit: « Nous sommes consternés par ces révélations. Elles montrent que **l'EFSA n'avait aucunes bases scientifiques pour publier sa déclaration sur l'innocuité du riz LL601. Bayer a simplement refusé de donner à l'EFSA et aux autres organes de contrôle l'information clé qui pourrait montrer que le LL601 est instable et dangereux. Nous savons déjà qu'il s'agit d'une variété ratée qui a été abandonnée en 2001 pour des raisons non spécifiées. L'EFSA n'aurait jamais DU publier aucune déclaration dans ces conditions, et elle aurait du contraindre Bayer à fournir toutes les données scientifiques en sa possession.** Ceci est un nouvel exemple de la façon dont les multinationales GM foulent allègrement au pied les processus de contrôle européens et un **nouvel exemple de l'incompétence et la corruption de ceux qui sont censés s'occuper de la santé des consommateurs européens.** »

Source: <http://www.gmfrecymru.org.uk/>

(1)(2) http://www.efsa.europa.eu/en/science/gmo/statements0/efsa_statement_gmo_Lrice601.html

(3) http://www2.vwa.nl/portal/page?_pageid=35,1554101&_dad=portal&_schema=PORTAL&p_file_id=12446

(4) Page 3 de: http://www2.vwa.nl/CDL/files/1/1004/12446%20Front_Office_rijst.pdf

(5) Même les gouvernements de l'UE n'ont pas vu les données "secretées". Dans la conclusion du rapport néerlandais, il est dit: "Bayer a rassemblé plusieurs données, particulièrement une caractérisation moléculaire de la modification génétique et une analyse des noyaux et des caractéristiques phénotypiques et agronomiques du LL601 en comparaison avec le riz conventionnel. Un résumé de ces données et des jugements de ces données par l'USDA a été diffusé aux états-membres européens à travers le comité permanent à Bruxelles."

Maïs MON 863

«(..) Le principe général des OGM(Organismes Génétiquement Modifiés) est d'introduire dans le génome d'un organisme une série de séquences génétiques (« gènes ») qui permettent ensuite à cet organisme et à sa descendance d'exprimer le ou les caractères souhaités par le manipulateur.

Bien entendu, ce faisant, comme on agit sur un milieu complexe et très mal connu, on peut obtenir des effets non souhaités, mais, comme le dirait notre confrère Kipling, ceci est une autre histoire... Pour ce qui concerne les plantes génétiquement modifiées (PGM ou PSGM) utilisées en agriculture, il s'agit pour l'immense majorité des cas de deux types de modifications :

- expression d'une tolérance à un herbicide total (en pratique : glyphosate ou glufosinate) ce qui permet d'arroser le champ cultivé avec de l'herbicide, qui ne laisse vivant que la plante cultivée ;
- expression, dans les cellules de la plante, d'un insecticide visant à tuer l'insecte qui viendrait manger cette plante.

Bien entendu, on peut combiner les deux types dans une même plante et on ne s'en prive pas, ce qui, au passage, permet au consommateur d'avalier et de l'herbicide et ses dérivés métaboliques dont la plante est gorgée, et l'insecticide contenu dans cette même plante. Pour ce qui concerne le maïs GM insecticide contre la Chrysomèle, il s'est tout d'abord agit du MON 863 de la firme américaine Monsanto, suivi d'autres, depuis, qui produit dans ses cellules une toxine Bt, dite CRY3Bb1, la séquence génétique introduite dans le maïs pour cette toxine venant d'une bactérie. La toxine produite par le MON 863 étant active sur *Diabrotica virgifera*, l'insecte meurt lorsqu'il s'attaque à la plante ainsi modifiée (jusqu'à ce que des résistants apparaissent et ainsi de suite).

Ce maïs a été homologué par la Commission Européenne, après un vote pourtant majoritairement négatif des ministres de l'environnement européens, mais cette homologation a fait l'objet d'une certaine agitation, car les autorités françaises et européennes ont tout fait pour masquer des résultats très défavorables (nombreuses anomalies biologiques) obtenus en nourrissant des rats avec cet OGM. Mais pourquoi donc vouloir, en Europe Unie, faire homologuer un maïs résistant à un parasite strictement américain ? Citons le Collectif 1000 Printemps sans OGM qui écrivait, sous le titre « Parasite parachuté, OGM justifié » : « *Exceptionnelle médiatisation, à la mi-juillet 2002, de l'homologation d'un maïs « anti Chrysomèle ».* Jusque-là, l'homologation d'un OGM n'avait jamais été porté à la connaissance du grand public... **Publicité d'autant plus étonnante que la Chrysomèle (parasite du maïs) était alors inconnue en France.** Incroyable ! Quelques semaines plus tard, le 19 août 2002, des Chrysomèles adultes sont repérées pour la

première fois en France, autour des aéroports de Roissy et d'Orly. De nombreux médias soupçonnent qu'elles soient arrivées par avion (le remède avant la maladie ?) ». En fait, à cette date, il s'agissait d'une homologation pour la commercialisation en Union Européenne du maïs MON 863, par Monsanto Mais, comme le souligne Gilles-Éric Séralini, expert pour l'État français et l'Union Européenne : « Monsanto a commencé à faire ses essais en France en 1999, alors qu'il n'y avait pas de *Diabrotica*. C'est surprenant, car, d'habitude, on teste des remèdes contre un prédateur déjà existant ». Effectivement, on ne fait pas d'essais en plein champ pour une plante qu'on n'a pas l'intention de cultiver dans le pays où on fait l'essai ! Ces remarques et interrogations, reprises par d'autres, se trouvaient confortées par le fait que *Diabrotica virgifera* avait bel et bien débarqué en Serbie en 1992, pour atteindre l'Italie en 1998, la Suisse en 2000, la France en 2002 (soit trois ans après les essais en pleins champs !), puis la Grande Bretagne, la Belgique et les Pays-Bas.

En dehors du foyer initial, qui s'est largement étendu, il s'agit plutôt, ailleurs, d'infestations assez ponctuelles. Néanmoins, on estimait, jusqu'il y a peu, qu'à partir d'une introduction à proximité de l'aéroport de Belgrade, le parasite s'était étendu, même si certains esprits pernicieux faisaient remarquer que les foyers apparaissaient systématiquement près des aéroports, alors qu'une extension par la route ou le rail est bien plus probable. Mais, voilà que le 11 novembre 2005, la célèbre revue scientifique *Science* publie une étude intitulée « *Introductions transatlantiques multiples de Chrysomèles du maïs* »(5). Comme l'indique le titre, *Diabrotica virgifera* ne s'est pas étendue en Europe à partir du foyer serbe initial, mais a fait l'objet de plusieurs introductions distinctes à partir d'Amérique du Nord !(..)

Attention : suspicion n'est pas preuve ! Le but de cet article et de la Fondation Franz Weber n'est pas d'accuser, mais bien de dresser une problématique et de bien montrer que quelque chose d'anormal se passe avec cette invasion de parasites d'outre-Atlantique. Les enjeux sont tels, quelles que soient les modalités de ces introductions, qu'il est impératif que tout soit mis en oeuvre pour les éclaircir. C'est la raison pour laquelle la Fondation Franz Weber lance officiellement un appel au gouvernement suisse pour que des enquêtes policières et administratives soient au plus vite engagées et qu'une action diplomatique soit conduite afin qu'il en soit de même dans les autres pays d'Europe touchés par le parasite. » GIET 2005 (Extraits)

Dr. Frédéric Jacquemart -Président du GIET
(Groupe International d'Etudes Transdisciplinaires)

Source : <http://giet-info.org/pages/chrysomeles.html>

Agriculture sous influence

Le discours « environnemental » de l'agriculture raisonnée a séduit nombre d'agriculteurs lassés par les excès de l'agriculture productiviste et son cortège de pesticides, nitrates, vaches folles, poulets à la dioxine et OGM. Mais en 2004, le Tribunal Administratif de Paris décidait que l'association Forum de l'Agriculture Raisonnée et Respectueuse de l'Environnement ou FARRE, créé en 1993, ne pouvait plus prétendre à être agréée comme "Association de protection de l'Environnement".

« Face au mécontentement de nombreux agriculteurs qui se détournent de la FNSEA pour aller notamment vers la Confédération Paysanne, il fallait réagir. En créant le FARRE, la FNSEA ouvrait une soupape pour les agriculteurs qui cherchaient une alternative, tout en les gardant fermement sous sa tutelle. Le discours s'adaptait, mais les méthodes pas vraiment. ». http://www.amisdelaterre.org/article.php?id_article=1230. De 1993 à 2004, le FARRE a donc reçu des subventions publiques en tant qu'association contribuant à la protection de l'environnement alors que ses membres comptaient des représentants de : Auchan, BASF, Bayer, Cargill, CGI (Compagnie Générale des Pesticides), Dow AgroScience, Dupont de Nemours, Monsanto, Syngenta, plus quelques banques - Crédit Agricole - et Compagnies d'Assurance, c'est à dire les firmes les plus investies dans les pesticides et les OGM. Quant au Président du Conseil Scientifique, il s'agissait du directeur scientifique d'Arvalis, l'Institut du Végétal largement investi dans les recherches sur les OGM et dont le programme d'activités est réalisé avec le soutien financier des filières (Intercéréales, GNIS, FNPSMS, UNIP, ITPT, ...) et la participation financière du Compte d'Affectation Spécial pour le Développement Agricole et Rural géré par le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche.

L'agriculture dite raisonnée n'a donc été qu'un concept développé par les lobbies des firmes de la chimie et des biotechnologies pour capter des fonds publics destinés à la protection de l'environnement vers leurs activités et maintenir les agriculteurs sous leur tutelle, tout en prétendant défendre la cause environnementale.

Lutter contre la dissémination des OGM dans l'environnement, c'est aussi prévenir en 2007 l'accession au pouvoir d'un candidat n'ayant pas donné des gages sur sa volonté et sa capacité réelle à mettre fin à ces pratiques, et à **favoriser clairement une agriculture débarrassée de la domination de l'industrie** chimique, pétrolière, biotechnologique et nanotechnologique.

L'agriculture de demain est un enjeu vital pour notre planète, non seulement au niveau écologique, mais aussi au niveau stratégique: **le contrôle des semences par les firmes signifie le contrôle des peuples.**

L'offensive des lobbies européens

Loin de désarmer, les fervents partisans des pesticides et des OGM ont continué leur lobbying auprès des politiques et ont fini par constituer en Novembre 2005 le Mouvement pour une Organisation Mondiale de l'Agriculture (MOMA) <http://www.momagri.org/>. Ce mouvement, initialement baptisé **Nouvel Ordre Mondial de l'Agriculture (!)**, entend influencer sur la politique agricole mondiale. Parmi ses membres fondateurs, on compte le président de Limagrain (leader semencier européen pro-OGM), l'ex président des Jeunes Agriculteurs, le Président des Chambres d'Agriculture, le Président d'Euralis, l'Administrateur général du Centre d'études diplomatiques et stratégiques (CEDS), le PDG du Crédit Agricole, le sénateur Jean Bizet, auteur d'un rapport favorable aux OGM et truffé d' inexactitudes, qui a servi de base aux députés pour se forger une opinion. On trouve aussi des gens comme le député Georges Fenech, ou le député maire Jacques Godfrain, réputés pour leurs propositions ultra répressives.

Ce mouvement, déçu des négociations à l'OMC trop favorables aux lobbies US, entend promouvoir une agriculture entièrement asservie aux besoins des industriels avec le recours des techno-sciences: nouveaux pesticides soit-disant biodégradables, OGM, nanoparticules, Nouvelles Technologies de l'Information et la Communication (NTIC) permettant les commandes à distance relayées par satellite dans les champs à partir d'ordinateurs centraux. Une agriculture « moderne et tournée vers la science et le progrès », selon ses dires. Une agriculture sans paysans, juste des « travailleurs agricoles » dépendants et exploités, dirons-nous, au service d'industriels de l'agro-industrie. Sans concertation aucune de tous les acteurs du monde paysan, le MOMA compte imposer sa vision de l'agriculture—donc des intérêts très spécifiques de ses membres—à tous les gouvernements nationaux. Cette stratégie ne va pas sans rappeler celle des lobbies US lorsqu'ils ont participé à la création de l'instance non élue et dotée d'un pouvoir exorbitant: l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC).

Il est très inquiétant de constater comment une poignée de membres de la sphère économique, obsédés par leurs intérêts propres, parviennent à imposer non seulement leurs vues, mais à constituer une instance non-élue de pouvoir entendant dicter la politique mondiale agricole, sans que cela ne suscite la moindre indignation des partis politiques.

Lutter contre la dissémination des OGM dans l'environnement, c'est aussi exiger qu'en 2007 accède au pouvoir un candidat ayant donné des gages sur sa volonté et sa capacité réelle à **instaurer une exigence de processus démocratique** dans les instances qui influencent la politique agricole nationale ou mondiale.

La Commission Européenne (CE), bras armé des lobbies agro-alimentaires, s'apprête à détruire l'agriculture biologique en abrogeant la réglementation de 1991 et en lui substituant une réglementation éliminant tous les obstacles à la vente exclusive des produits agro-alimentaires issus de l'industrie.

Parvenir à imposer une bio vidée de sa substance, en autorisant la présence de pesticides et d'OGM dans les produits bio, en nivelant les cahiers des charges par le bas, tel est l'objectif que poursuit la CE afin d'éradiquer l'alternative aux produits de l'industrie. Cette nouvelle réglementation est en ce moment en discussion entre les Etats et la CE. Le Parlement Européen n'a le droit que de donner son avis, mais la CE n'est pas obligée d'en tenir compte. Les avis des professionnels et des consommateurs bio n'ont pas été retenus, la CE n'ayant d'oreille que pour le COPA COGEPA, l'organisation majoritaire représentant l'ensemble des agriculteurs européens –à laquelle adhère la FNSEA française, très liée aux membres du MOMA (voir p4). La société civile et les élus n'ont donc plus de pouvoir de décision, celui-ci étant confisqué par quelques fonctionnaires européens non-élus. Pour décider des évolutions futures du règlement, ces autocrates proposent même de remplacer le comité actuel composé des représentants des états, par un comité consultatif d'experts désignés par la CE elle-même. La Commission pourra ainsi se consulter elle-même!

La Fédération Nature et Progrès a donc lancé un appel pour former un collectif dont l'objectif sera de faire pression pour obtenir d'autres dispositions réglementaires et construire l'alternative. Si la CE ne rencontre pas de contre-pouvoir assez fort, elle risque bien de nous priver de la possibilité même d'avoir accès à une nourriture saine, exempte de produits chimiques ou d'OGM. Ceci ne serait pas seulement dramatique pour la santé des européens, mais irait totalement à l'encontre de la transformation indispensable des pratiques agricoles des pays industrialisés.

Ce n'est plus comme si nous avions encore le choix d'ignorer le désastre écologique manifeste: l'ignorer conduit tout droit à l'extinction de l'espèce humaine. Que la Commission continue à mener une politique entièrement aveugle et sourde à cette réalité, une politique qui favorise ce qui détruit et tente d'anéantir ce qui construit l'avenir, n'est pas pour nous surprendre. Mais que nous continuions à reconnaître à la CE une quelconque légitimité pour prendre les décisions qu'elle prend, c'est cela qui est incompréhensible. Le fait que la CE nous impose les OGM à travers ce nouveau règlement est révélateur de son rôle actuel. **Ce n'est pas de cette Europe dont nous voulons et nous devons le faire savoir.**

Lire: Guy Kastler, *La CEE engage la destruction de la bio*
<http://www.natureetprogres.org/>

Autorisation de colza transgénique

La commission européenne va avoir à statuer sur trois colzas génétiquement modifiés. Une autorisation pour ces plantes GM serait catastrophique. Le colza a de toutes petites graines qui se disséminent partout (voir le cas du Japon, qui a du colza GM alors que la culture est interdite chez eux). La dormance de ces graines est d'une dizaine d'années et le colza croise avec des plantes sauvages (ravenelle par exemple). Le colza se comporte aussi comme une adventice et le fait d'être tolérant au Round Up lui confère évidemment un avantage incontestable en bord de route et autres.

Même la CGB (Commission du Génie Biomoléculaire) s'est opposée à de telles autorisations! Il y a donc URGENCE! Des actions vont être proposées par les associations unies, mais d'ors et déjà, il est impératif de diffuser la pétition européenne accessible sur le site: <http://giet-info.org>

Qui sont les défenseurs de l'Europe?

Une majorité de français se sont prononcés contre le projet de Traité de Constitution Européenne le 29 Mai 2005, exprimant ainsi leur rejet d'un texte. Les partisans du OUI n'ont depuis cessé de considérer ce rejet d'un texte comme un rejet de l'Europe. Pour ces « défenseurs de l'Europe », questionner la légitimité des décisions de la CE frise le blasphème.

Pourtant, à travers la question des OGM, on voit très bien comment fonctionne la CE: elle dénie aux états-membres le droit d'interdire les OGM. La CE est-elle au service des européens ou au service de multinationales qui ont des intérêts en Europe? Comment donc prétendre « défendre l'Europe » en ratifiant un Traité instituant « la concurrence libre et non faussée » comme principe fondamental d'une Constitution (!), principe qui permet aux multinationales et aux lobbies de l'agro-alimentaire de nous imposer les OGM contre notre volonté? Comment prétendre « défendre l'Europe » en cautionnant les décisions d'une Commission qui propose uniquement des décisions permettant aux multinationales de prendre le pouvoir au détriment des européens? Les « défenseurs autoproclamés de l'Europe » ne seraient-ils pas plutôt ses plus fervents bourreaux? Animés d'une certaine idée de l'Europe, ne seraient-ils pas aveuglés par cette idée au point de ne plus pouvoir constater combien la réalité la dément?

L'Europe de demain aura pris en compte les impératifs écologiques, ou elle ne sera pas. Pour que ces impératifs soient transposés en droit, **la marche de l'Europe ne doit plus être dictée par les « besoins » des industries destructrices des ressources naturelles.** La CE doit donc s'adapter ou bien être remplacée.

Lettre au Premier Ministre

Face aux rumeurs d'ajournement du vote du projet de loi sur les OGM, déjà adopté en première lecture au Sénat, les associations Agir pour l'Environnement - Attac - Confédération Paysanne - FNAB - France Nature Environnement - Greenpeace - Les Amis de la Terre - et Nature et Progrès, ont adressé, le 16 Octobre 2006, une lettre à l'attention de Monsieur de Villepin, Premier ministre, 56, rue de Varennes - 75700 Paris SP :

« Face aux risques environnementaux, sanitaires et économiques, nos associations et syndicats s'inquiètent de cette situation équivoque qui permet aux semenciers et à une minorité d'agriculteurs de disséminer des OGM sans devoir en rendre compte à quiconque. Nous constatons que la France choisit la politique du laisser-faire, explicitement avec un projet de loi laxiste dont nous dénonçons la philosophie générale, et implicitement, en ajournant le vote de cette loi.

Bénéficiant d'un vide juridique, les promoteurs des OGM auront encore en 2007, toute latitude pour imposer une technologie pourtant récusée par plus de 80% de la population française. A contrario, la condamnation de militants en état de nécessité qui réclament de la transparence dans un dossier pour le moins opaque alors qu'une dissémination délétère est permise implicitement en dehors de tout contrôle par l'Etat..

Conscient de l'engorgement de l'agenda parlementaire et au regard des carences chroniques de l'État français en matière de transposition des directives relatives à la dissémination d'OGM dans l'environnement, **nous réclamons la mise en oeuvre immédiate d'un moratoire** sur toutes cultures d'OGM en milieu ouvert, passant par une suspension sur le territoire français de toutes les autorisations de commercialisation de semences génétiquement modifiées, de culture ou d'expérimentation d'OGM déjà accordées et un refus de toute nouvelle autorisation ; et ce, en application des articles 23 et 26 bis de la directive 2001/18/CE et au vu des éléments scientifiques nouveaux démontrant au cas par cas, pour toutes les variétés déjà autorisées ou en cours d'autorisation, l'impossibilité de la coexistence, ainsi qu'au **vu des innombrables incertitudes scientifiques concernant l'impact de ces cultures sur la santé et l'environnement, incertitudes largement développées par la CE (Commission Européenne) elle-même dans son mémorandum auprès de l'OMC.**

Face aux déclarations discordantes de vos ministres de l'Agriculture et de la Recherche et de Monsieur Ollier, futur rapporteur de la loi à l'Assemblée Nationale, nous serions heureux de pouvoir vous rencontrer afin de

lever les doutes et interrogations qui persistent quant au projet de loi sur les OGM et aux orientations françaises en matière de biotechnologie. »

Stéphen KERCKHOVE - **Agir pour l'Environnement**; Aurélien BERNIER - **Attac**; Olivier KELLER - **Confédération paysanne**; Vincent PERROT - **Fédération Nationale des Agricultures Biologiques**; Lilian LE GOFF - **France Nature Environnement**; Arnaud APOTECKER - **Greenpeace**; Anne BRINGUOT - **Les Amis de la Terre**; Guy KASTLER - **Nature et Progrès.**

Le gouvernement joue la montre

Le 19 Octobre, le ministre délégué aux relations avec le Parlement, Henri Cuq, annonçait que la transposition des directives européennes se feraient par décret. Il faut qu'il "s'explique clairement sur ce qu'il veut faire passer par décret", a indiqué à l'AFP Arnaud Apoteker, de Greenpeace. Mr Cuq a alors précisé un peu plus tard dans un communiqué que « seule la disposition de la directive du 23 Avril 1990, qui fait l'objet d'une procédure d'infraction par la Commission Européenne (..) pourra trouver une solution par la voie de décrets, afin de stopper toute condamnation pécuniaire. » La France est en effet exposée à une astreinte de 168 000 euros par jour si elle ne met pas en conformité les articles sur les micro-organismes en milieu confiné. Il a ajouté: « le projet de loi sur les OGM poursuivra sa navette et conserve sa pertinence et son actualité », sans pour autant indiquer s'il va oui ou non être inscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée.

Au sénat, seul l'UMP avait voté pour ce projet. Le groupe UDF s'était abstenu, jugeant « trop modestes » les mesures préventives. Le PS, le PCF et les Verts avaient voté contre. En n'inscrivant pas le projet de loi au calendrier, le gouvernement s'épargne donc un débat houleux avant les élections. Ce faisant, il joue aussi la montre: chaque jour sans législation permet aux agro-industriels de semer des OGM sans aucun cadre légal.

Une loi juste devrait contenir l'obligation pour le cultivateur d'OGM de prendre à sa charge les tests de contamination et le dédommagement des agriculteurs dont les parcelles ont été contaminées. Il est totalement inadmissible que le contribuable doive assumer ces coûts compensatoires à sa place! Et c'est ce qui se passera si la loi est votée en l'état.. L'adresse massive de courriers aux députés n'est pas sans effet : elle indique que les citoyens suivent leurs agissements. En leur rappelant que nous ne voulons pas payer pour des pollutions que nous désapprouvons et qui n'ont pas lieu d'être, que nous ne consommerons pas d'OGM quitte à organiser des grèves de la consommation, que la seule chose que nous voulons est un moratoire immédiat, en leur demandant s'ils sont à notre service ou bien s'ils ont cessé de nous représenter, nous mettons fin à des décennies d'exercice du pouvoir politique sans l'accord des citoyens. Ils sont censés voter une loi POUR les citoyens ...et non 'contre.



Prades (66),
4 novembre 2006

Contexte

L'Union Européenne et la plupart des gouvernements nationaux sont prêts à ouvrir grandes les portes aux OGM, pour plusieurs raisons. Tout d'abord parce qu'existe une pression constante des USA et autres pays exportateurs qui devraient faire face à une crise agricole profonde s'ils voyaient leurs exportation OGM réduites significativement : contrairement aux pays européens, leurs filières de soja, colza, maïs, sont si contaminées qu'il n'existe pas d'alternative pour les producteurs de ces pays. Ensuite parce que reconnaître que les OGM sont une erreur signifierait, pour tous ceux qui ont contribué à leur dissémination, d'assumer les conséquences financières des préjudices (notamment les plaintes des agriculteurs qui n'ont pas fait le choix des OGM). En deux mots, il hors de question pour les dirigeants, les firmes et les agriculteurs complices de ces pays de reculer sur la question OGM. Ceci est également valable pour les pays de l'UE, comme l'Espagne, qui ont un fort taux de contamination. Les pays comme la France, la Pologne ou la Grèce, qui ont une opinion publique nettement défavorable aux OGM, seront priés de se plier.

Ensuite parce que les lobbies agroalimentaires pro-OGM ont été intensément actifs et ont acquis de sérieux appuis politiques, au point de créer le Mouvement pour une Organisation Mondiale de l'Agriculture (MOMA) qui entend dicter la politique agricole mondiale selon ses conceptions.

Enfin parce que remettre en question les OGM, c'est remettre en question un demi-siècle de pratique agricole intensive chimique, contrôlée par les firmes de la chimie qui n'entendent pas perdre -au moment où elles ont trouvé le moyen d'asservir définitivement l'agriculture aux besoins de l'industrie – les fruits de leur lutte et leurs investissements.

Les faits

- Les investissements 2006 de l'Union Européenne, de l'Allemagne et de la France dans les biotechnologies ont été énormes et sans précédents.
- L'UE et des gouvernements nationaux se sont dotés en 2006 de législations leur permettant de désigner et traiter comme « terroristes » les opposants aux OGM. Si ceci n'apparaît pas encore clairement ce n'est que parce que l'UE et les gouvernements nationaux préparent lentement l'opinion à accepter la criminalisation des anti-OGM. La dictature à l'occidentale sait jusqu'où il ne faut pas aller trop loin à chaque étape, l'une permettant d'aller un peu plus loin la fois suivante et ce, dans tout ce qui s'oppose –et pas seulement sur le terrain des OGM- au projet libéral.
- Les biocarburants présentés comme une nécessité faisant consensus face à l'effet de serre sont devenus le « cheval de Troie » des OGM.
- Les enjeux financiers des OGM et des nanotechnologies sont tellement colossaux que rien ne peut servir de dissuasion ni dans la sphère économique aux abois, ni dans la sphère politique confrontée aux dommages collatéraux de la mondialisation, à droite comme à gauche. L'heure est à un « réalisme pragmatique » synonyme d'abdication devant le pouvoir des multinationales.
- L'opposition aux OGM, même si elle est très forte, demeure le fait d'une minorité active que les pouvoirs publics s'acharnent à présenter comme des « obscurantistes » ou des « malfaiteurs ». Tant que la population ne la soutiendra pas ouvertement et clairement par des actes, les pouvoirs publics s'emploieront à casser le mouvement. Tout va se jouer en 2007.

D'ici 2007:

Nous n'attendons pas de promesses des candidats, mais des actes qui les engagent.

Nous n'attendons pas qu'ils agissent mais usons de notre propre pouvoir.

Nous instituons de nouveaux rapports entre la sphère politique, la sphère économique, et nous.

La justice a suspendu l'organisation d'un référendum sur les OGM dans le Gers en 2005

Le Conseil Général du Gers, qui s'était déclaré « opposé à tous essais privés ou publics, à toutes cultures de plantes génétiquement modifiées en plein champ sur le territoire du département » a vu sa délibération annulée par le Tribunal administratif de Pau le 6 Avril 2005. Le Conseil Général a alors fait appel et l'Association pour un référendum gersois sur les OGM (ARGO), a recueilli en Mai 2005 plus de 16000 signatures, soit plus des 10% nécessaires de l'électorat départemental pour initier un référendum sur les OGM. Le préfet du Gers a alors saisi en référé le tribunal pour une requête de suspension et celui-ci, dans son ordonnance du 16 Août 2005 a ordonné que l'exécution de la décision du conseil général du Gers en date du 30 juin sur un référendum soit "suspendue jusqu'à ce qu'il soit statué sur sa légalité". L'ordonnance rappelle que "les décisions des autorités départementales sur lesquelles les électeurs peuvent être consultés sont exclusivement celles qui relèvent de la compétence du département".

Le juge ajoute que "**ni le conseil général ni son président ne détiennent des pouvoirs de police administrative leur permettant d'interdire des cultures génétiquement modifiées**", le ministre de l'Agriculture et le maire étant les autorités compétentes en la matière.

Extrait de http://www.monde-solidaire.org/spip/article.php?id_article=2311

En conclusion, **c'est donc aux maires en priorité de faire valoir la volonté des habitants de leur commune d'interdire les cultures génétiquement modifiées sur leur commune.** Mais pour que les maires puissent prendre cette décision, ils doivent répondre à une demande explicite d'une majorité des habitants.

En 2007, informons, débattons et obtenons de nos maires qu'ils prononcent tous (certains l'ont déjà fait) cette interdiction.

Celui qui voit un problème et qui ne fait rien, fait partie du problème. Gandhi

L'action

1. Se donner les moyens de ne plus consommer du tout de produits contenant des OGM est une priorité: pour cela nous constituons des listes régionales des producteurs qui font tout leur possible pour produire sans OGM.
2. Diffuser l'information sur le pourquoi et le comment de ce refus permet de l'étendre et de faire ainsi pression.
3. Interpeller les distributeurs, les firmes et les politiques permet de montrer notre détermination.
4. Soutenir les militants anti-OGM permet d'empêcher la criminalisation de leurs actions
5. Exiger des candidats à l'élection 2007 qu'ils agissent immédiatement pour l'obtention d'un moratoire national et européen sur les OGM - et non qu'ils nous promettent de le faire- est un acte instituant le changement que nous voulons.

On ne règle pas un problème en utilisant le système de pensée qui l'a engendré ». A. Einstein

